

*Opérations de pêche—Loi*

tations, jusqu'à ce que le gouvernement ait élaboré une politique d'expansion de la flotte.

Lorsqu'il était premier ministre, le chef de mon parti appuyait le point de vue de l'industrie de la construction navale; il avait, en effet l'intention d'adopter une politique faisant appel à la construction au Canada de chalutiers et de chalutiers congélateurs plutôt qu'à l'importation de ces navires. Il a même déclaré qu'il envisageait de consacrer entre 500 et 800 millions de dollars, sur une période de quatre ans, au rétablissement de la flotte de pêche canadienne dans la région de l'Atlantique. Nous regrettons, notamment dans ma circonscription, qu'il n'ait eu ni le temps ni la chance de mettre en œuvre cette politique valable qui aurait permis non seulement à la région de l'Atlantique mais à l'industrie canadienne en général de jouir d'avantages économiques importants.

Comme le ministre le sait fort bien, la construction d'un navire est un peu comme l'aménagement d'un village. Il faut installer le chauffage, l'éclairage et toutes les commodités nécessaires à un équipage de vingt hommes ou plus, selon la taille du navire. Contrairement à n'importe quelle autre industrie, la construction navale stimule toute l'économie, non seulement la région immédiate où le navire est construit, mais à peu près la moitié du pays. Je soutiens qu'aucun autre projet que le ministre ou le gouvernement pourrait mettre sur pied ne serait comparable à la construction navale qui stimulerait toute l'économie, particulièrement à l'heure actuelle.

Quand mon chef était premier ministre il espérait fermement rétablir les industries de la pêche et de la construction navale car dans un discours qu'il prononçait à l'Empire Club de Toronto le 19 avril 1979, il déclarait: «Un pays côtier comme le Canada agit stupidement et gaspille ses ressources s'il laisse sa construction navale se dégrader pour acheter ensuite ses navires de pêche et ses traversiers à l'étranger.» Étant donné que le projet de loi à l'étude ne prévoit qu'une aide minimale à nos industries de la pêche et de la construction navale, je soumets à la considération du présent gouvernement la position prise par mon chef lorsqu'il était premier ministre.

Ce qui m'amène à demander quelle est la politique actuelle du gouvernement en matière de construction navale. Habituellement, le ministère des Pêches étudie les demandes d'aide en avril, au début de l'année financière, et les pêcheurs doivent faire tout leur possible pour accélérer l'étude de leurs demandes. Il me semble, toutefois, que le gouvernement ne dispose que de deux millions de dollars en 1980-1981 pour payer les arriérés de la construction navale entreprise l'an dernier.

J'aimerais que le ministre nous dise quel est exactement le budget alloué au programme de 1980-1981 et quelles sont les grandes lignes de ce programme, si tant est que le gouvernement ait un programme. Les provinces aimeraient aussi recevoir des réponses, non seulement à cette question mais à bien d'autres. Je dis cela parce que les ministres des Pêches des trois provinces Maritimes qui se sont réunis dernièrement à Montréal se sont dits insatisfaits de l'absence de véritables consultations à propos des ventes directes de poisson aux Soviétiques, ventes que l'on appelle des ventes de bord à bord. Ils ont en fait accusé le ministre actuel des Pêches et des Océans d'avoir décidé du montant alloué cette année avant la tenue d'une réunion qu'il avait convoquée à Moncton, au Nouveau-Brunswick, justement pour discuter de cette question. Ils se sont également demandé si le ministre avait léga-

lement le pouvoir d'affecter des quantités de poisson à des acheteurs étrangers sans l'approbation des provinces.

● (1630)

Le contrat de ventes de bord à bord que le ministre a conclu avec les Soviétiques, n'était pas vraiment une bonne affaire pour le Canada, à mon avis. En gros, d'après ce que j'ai cru comprendre, le ministre a accordé à certains groupes maritimes la permission de vendre quelques 6,000 tonnes de maquereau et 950 tonnes de calmar à des vaisseaux étrangers. Cependant, quand le moment de livrer est arrivé, les prises étaient loin d'approcher de ces quantités.

L'acheteur, que l'on a appelé la Joint Trawlers de Suède, et qui fait des marchés avec les navires du bloc de l'Est, n'a versé qu'environ \$500,000 aux pêcheurs pour quelque 2,300 tonnes de poisson. Cependant, ce marché prévoyait que la société Joint Trawlers pouvait alors se servir de ce que nous appelons le poisson de garantie, c'est-à-dire, dans ce cas, le calmar de haute mer.

Vu que les quantités de poissons côtiers étaient insuffisantes, la Société Joint Trawlers, a reçu au nom des Soviétiques, la permission de pêcher de 3,000 à 4,000 tonnes—le ministre peut nous donner les chiffres exacts, parce que c'est lui qui a conclu le contrat—de calmar de haute mer, ce qui vaut environ 2 millions de dollars. Naturellement, les préparateurs canadiens ont trouvé que cette clause de garantie était outrageante, et ils ont dit que les pays étrangers pouvaient promettre de faire d'énormes achats de poissons côtiers et de payer des prix élevés pour le poisson de haute mer, car ils savaient que les prises de poissons côtiers seraient insuffisantes et qu'ils pourraient alors pêcher le calmar de haute mer, ce qui est très rentable.

Les Canadiens prétendent que le poisson de garantie que la société John Trawlers a pêché a été vendu, dans certains cas. Où a-t-il été vendu? Sur les marchés de l'Europe occidentale, coupant ainsi l'herbe sous le pied aux exportateurs canadiens et faisant diminuer directement nos ventes. Voilà où nous a conduit la politique actuelle du ministre des Pêches, politique qui a suscité un manque à gagner pour les Canadiens qui vivent de la pêche de plus de deux milliards de dollars en plus de la perte d'emplois à terre.

Les ministres des pêches provinciaux ont convenu, et je suis d'accord avec eux, qu'aucune vente directe ne devrait comprendre de garanties, «et je dis bien comprendre de garanties», voilà les deux mots qui sont tout à fait importants, à moins que l'on consulte au préalable les provinces. Les ministres ont laissé entendre que toutes les conditions, y compris les garanties, devaient être aussi offertes aux sociétés canadiennes. Ainsi, ces dernières pourraient profiter de ce petit avantage accordé aux Soviétiques.

Tout ce que nous demandons, c'est que l'on accorde les mêmes chances aux sociétés canadiennes que celles que le ministre a si gentiment consenties aux pays de l'Est, surtout à l'Union soviétique. Accordez-nous seulement la même attention qu'aux Soviétiques qui ont acheté ces quantités de maquereaux, de gaspareau et de poissons côtiers. Ne désavantagez pas les pêcheurs canadiens. Traitez-nous justement, et nous serons alors en mesure... le ministre lève la main pour indiquer que c'est là une requête injuste.

**Une voix:** C'est vrai.